



GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS

(parution du mardi 12 juin)



Réunion du : Mardi 11 juin 2024

Présidente : Mme Nathalie COCKENPOT -

Présents : MM. Bernard DEJARDIN – Marc TINCHON -

RESERVES ET HOMOLOGATIONS

Les membres de la commission licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs

Journée du 30 mai 2024

COUPE DU TERNOIS SENIORS

Rencontre 28164528 : FC VALHUON / CS HABARCQ (b)

Réserves d'avant match de VALHUON, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 0/12

Amende de 30 € à VALHUON.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 110 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente de la Commission :
Nathalie COCKENPOT

Le Secrétaire de la Commission :
Marc TINCHON